



Karis Formation résiliation !!

Par **zoe13**, le **29/01/2014 à 23:56**

Bonjour, je vous explique le problème en gros. Depuis octobre 2012 je suis inscrite a Karis formation et en septembre 2013 j'ai demander de résilier mon contrat car mon père à était invalide du coup plus de travail et donc pas possible de payé la formation! J'ai fais une lettre recommandé il m'on dis que c'est pas possible de résilié du coup j'ai bloqué le prélèvement automatique. Et la j'ai reçu une lettre de mise en demeure! Et je dois 803,00€ a Karis si j'ai bien compris mon courrier! Je sais pas quoi faire aidez moi svp !

Par **moisse**, le **30/01/2014 à 07:55**

Bonjour,
Déjà commencer par lire les 10000 articles ayant trait au même sujet sur ce forum.
Il ne s'agit pas de droit pénal, mais de droit de la consommation.

Par **didine90**, le **11/03/2014 à 16:33**

Bonjour voila je viens car j'ai vue que pas avais des probleme avec karis formation enfaite j'ai voulu passer mon bp et le retrouvant au chômage j'ai donc fait part un courrier pour resilier mon contrat j'ai aussi voulu resilier car j'ai reçu les livres mais apres plus aucune nouvelle eux ... j'ai donc envoyer un courrier pour resilier mon contrat mais bien sur karis n'ont pas accepter et la sa fesai bientot 1 ans que je n'avais pas de nouvelle eux , j'ai reçu un email du service contentieux wasquehal me demandant de payer la somme de 3941 euro , je n'est jamais eu de courrier de le part et il m'envoi un email comme si de rien ...
Pouvez vous m'aider que doit je faire ???
merci de vos réponses